



# DUERP



## DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Commune de LAPALISSE  
&  
Communauté de communes  
PAYS DE LAPALISSE



Dernière mise à jour : 15 novembre 2024



# DUERP



## SERVICES ADMINISTRATIFS



# 1. O'RA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Titre

Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...)

Date d'édition

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
Environnement de travail	<p><b>L'espace de travail est-il adapté aux besoins de l'activité et l'aménagement participe-t-il au confort des salariés ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>La répartition de l'espace pour l'ensemble des bureaux et les aménagements intérieurs peuvent exposer autant à des risques liés à l'activité physique qu'aux risques psychosociaux. Un aménagement proposant une diversité d'espaces adaptés aux besoins des activités (ex : bureaux fermés, salles de réunion,</p>	Oui	



01.08.2024



1 sur 35

# I. OIRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>bulles de concentration,...) permet de limiter ces risques.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Limiter le nombre de postes implantés dans un même espace ouvert (10 maximum par unité de travail) et regrouper les personnes travaillant sur des activités partagées.</i></p> <p><i>Respecter une circulation aisée (largeur des couloirs &gt; 1,50m, laisser un passage pour accéder au poste de travail de 80 cm au minimum).</i></p> <p><i>Implanter les postes de travail de façon à ce qu'aucune circulation principale ne passe dans le dos des postes de travail.</i></p> <p><i>Implanter des bureaux permettant de se voir sans être en face-à-face.</i></p> <p><i>Permettre une personnalisation de l'espace.</i></p> <p><i>Veiller au confort thermique des salariés (chauffage l'hiver, zones de repos rafraîchies et mise à disposition de l'eau fraîche l'été).</i></p>		

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>pour maîtriser le niveau sonore dans les bureaux ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Choisir des équipements silencieux (ventilation, ordinateurs, imprimantes).</i></p> <p><i>Isoler les espaces de travail des sources potentielles de bruit</i></p>		

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>(espaces de réunion, de circulation, espaces de convivialité et espaces de reprographie).</p> <p><i>Établir des règles collectives sur les échanges en collectivité.</i></p> <p><i>Traiter acoustiquement le local (plafond, parois).</i></p> <p><b>L'éclairage est-il adapté aux différents travaux réalisés ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Un éclairage mal adapté contribuera à augmenter les chutes et compliquera l'activité.</p> <p>L'éclairage doit être suffisant, sans éblouissement, évitant des contrastes trop importants et assurer un rendu des couleurs compatible avec les tâches à accomplir. Il se doit d'être adapté aux différentes activités de bureau (circulation, ambiance, travail sur écran...).</p> <p>Le Code du Travail fixe les niveaux d'éclairage selon la nature et la précision demandée au poste de travail</p>	Oui	

# 1. O'RA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>et aux circulations (circulation, ambiance, travail sur écran...).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Privilégier l'éclairage naturel (châssis vitrés, portes transparentes, voire éclairage zénithal, etc.).</i></p> <p><i>Compléter l'éclairage naturel par un éclairage artificiel adapté si besoin.</i></p> <p><i>Moduler l'intensité lumineuse pour les besoins de l'activité, proposer des éclairages d'appoint pour les activités administratives.</i></p> <p><i>Mettre en place un éclairage par détecteur de présence dans les</i></p>		



01.08.2024

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>lieux de stockage et les escaliers.</p> <p><b>Les installations de renouvellement d'air permettent-elles d'assurer une qualité de l'air intérieur satisfaisante ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  Différentes causes peuvent être à l'origine d'une mauvaise qualité de l'air intérieur dans un bureau, qu'elles soient liées aux méthodes de ventilation des bâtiments, aux matériaux de construction employés ou au mobilier.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Entretenir les systèmes de ventilation (remplacement des éléments défectueux, entretien et nettoyage courant...).</i>  <i>Réaliser les contrôles périodiques des installations en fonction du type de local et actualiser le livret de maintenance.</i></p>	Oui	
	<b>L'aménagement des zones de</b>	Oui	

# I. OiRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>travail et de circulation</b>  <b>permet-il de limiter le risque de chutes et de collision ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les chutes de plain-pied (glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre etc.) sont des accidents du travail encore trop souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin.</p> <p>Contrairement à ces idées reçues, elles constituent pourtant une des principales causes d'accidents dans l'environnement professionnel.</p> <p>Elles peuvent avoir des conséquences</p>		



01.08.2024



# 1. OIRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>graves, parfois même fatales, pour les salariés victimes.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Organiser le travail de façon à limiter les déplacements inutiles et les déplacements dans les escaliers.</i></p> <p><i>Veiller au bon état du sol (réparer les sols endommagés et supprimer les dénivélés).</i></p> <p><i>Déblayer et éclairer les zones de circulation et les escaliers.</i></p> <p><i>Veiller à l'absence de matériels stockés dans les escaliers.</i></p> <p><i>Sécuriser les escaliers (main courante et bande antidérapante en nez de marche).</i></p> <p><b>Des mesures ont-elles été mises en place pour maîtriser le risque électrique ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>La prévention du risque électrique repose sur des dispositions réglementaires figurant dans le Code du travail. Elle concerne la mise en sécurité des installations et des</p>	Oui	

# 1. OiRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>matériels électriques, et ce dès leur conception. L'objectif est d'éviter tout contact, qu'il soit direct ou indirect, avec des pièces nues sous tension ou mises accidentellement sous tension. En outre, le matériel doit être conforme à la réglementation en vigueur afin de protéger les utilisateurs.</p> <p>Pour plus d'information, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6187 - La prévention du risque électrique</a>".</p>		



01.08.2024

# 1. O<sup>RA</sup> Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Procéder à la vérification périodique des installations électriques par un bureau de contrôle.</i></p> <p><i>Consigner les résultats des vérifications dans un registre, avec en annexe les rapports des organismes accrédités.</i></p> <p><i>Habiliter un ou plusieurs salariés pour toutes les opérations sur les installations électriques. Ce salarié doit être préalablement formé et déclaré apte par le médecin du travail.</i></p> <p><b>Des mesures ont-elles été mises en place pour maîtriser le risque d'incendie ?</b></p> <p><i>Priorité: bas</i></p> <p>Les systèmes d'alarme et de détection permettent de détecter plus rapidement un départ de feu et de contacter au plus vite les secours. De plus, il est obligatoire de disposer de moyens d'extinction des incendies.</p> <p>Brochure INRS "<a href="#">ED 6060 - Faire face au feu</a>".</p>	Non	<p>Formaliser un plan d'évacuation et procéder à des exercices d'évacuation réguliers.</p> <p><i>Responsable : LACROIX Chantal</i></p> <p><i>Date de fin : 01.08.2025</i></p>

# 1. OiRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Brochure INRS "<a href="#">ED 6054 - Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>S'équiper de systèmes de détection et d'alarme.</i></li> <li><i>S'équiper de systèmes d'extinction des incendies.</i></li> <li><i>Organiser les vérifications périodiques de conformité.</i></li> <li><i>Former les salariés à l'utilisation des extincteurs.</i></li> </ul>		
Livraison, manutention et stockage	<b>Des équipements d'aide à la manutention sont-ils mis à disposition des salariés</b>	Non	



01.08.2024



# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>concernés ?</b>  <i>Priorité: bas</i>  Le port de charges est source d'efforts excessifs qui peuvent entraîner de nombreuses blessures ou maladies et plus spécifiquement des troubles musculosquelettiques (lombalgie, sciatique, etc.).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Mettre à disposition des équipements d'aide à la manutention adaptés aux tâches et à leur environnement.</i></p> <p><i>Positionner les zones de livraison à proximité des zones de stockage, en dehors des zones de circulation et sur un sol plat.</i></p> <p><i>Déposer les objets à bonne hauteur et veiller à ce qu'ils restent accessibles.</i></p> <p><b>Le déballage et stockage des produits et matériels sont-ils bien organisés ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  Un stockage mal organisé peut être</p>	Oui	<p>Former les salariés (formation PRAP).</p> <p><i>Responsable : LACROIX Chantal</i></p> <p><i>Date de fin : 31.12.2025</i></p>

# 1. O<sup>RA</sup> Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>lourd de conséquences : chute de charge, chute de plain-pied, blessure, réaction chimique dangereuse, dégagement important de produits nocifs, voire explosion, incendie ou intoxication, etc.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Utiliser des outils adaptés à la tâche : outil avec lame protégée, anneau coupe ficelle, coupe film, couteau de sécurité spécial cerclage et emballage, etc.).</i></p> <p><i>Organiser le rangement des produits en fonction de leur poids (les plus lourds à mi-hauteur) et leur</i></p>		

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>rotation</i>  <i>Débarrasser les réserves des produits qui encombrent le sol et des produits qui ne sont plus utilisés.</i>  <i>Installer des rayonnages supplémentaires en les adaptant à la charge.</i></p>		
Travail sur écran	<p><b>Le risque de fatigue visuelle générée par le travail sur écran est-il pris en compte ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  <i>Un temps important passé à travailler devant un écran augmente le risque de fatigue visuelle, en particulier si l'environnement de travail (éclairage, installation au poste de travail) n'est pas adapté.</i></p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Placer les écrans perpendiculairement aux fenêtres pour éviter les reflets et les éblouissements liés à l'éclairage naturel.</i>  <i>Choisir des écrans mats, orientables et inclinables facilement.</i>  <i>Privilégier un affichage sur fond clair</i></p>	Oui	

# 1. O<sup>RA</sup> Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>et régler l'intensité des écrans à un niveau confortable.</i></p> <p><i>Aménager la charge de travail de façon à prévoir des temps de pause suffisants afin de limiter la fatigue visuelle (au moins 5 minutes toutes les heures si la tâche sur écran est intensive ou bien 1/4 d'heure toutes les 2 heures si la tâche l'est moins).</i></p> <p><b>Les équipements et le mobilier sont-ils confortables et ajustables ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Le mobilier doit être choisi en fonction des caractéristiques physiques de l'utilisateur. Il doit offrir des réglages qui répondent à la diversité des</p>	Oui	



01.08.2024

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>utilisateurs (morphologie, préférences, etc.) et à l'évolution des contextes d'utilisation au cours du temps.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Proposer un mobilier adaptable à chacun et réglable permettant une posture adaptée (cuisses horizontales et pieds à plat sur le sol, dos appuyé sur le dossier du siège).</i></p> <p><i>Sensibiliser et former les salariés aux choix et à l'utilisation d'équipements (clavier ou souris) permettant de réduire les risques de TMS : privilégier des claviers minces, séparés de l'écran, les souris sans fil.</i></p> <p><i>Former le salarié aux réglages du poste de travail.</i></p> <p><i>Positionner les équipements informatiques (écrans, imprimantes) de façon à éviter les postures contraignantes.</i></p> <p><i>Pour les salariés amenés à travailler sur plusieurs écrans, placer l'écran le plus consulté face au salarié (2 écrans) ou les disposer en arc de cercle (3 écrans).</i></p>		

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i><b>Mesures déjà en place</b></i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Favoriser, dans la mesure du possible, une autonomie organisationnelle des salariés : flexibilité des pauses, alternance de tâches de nature différente, répartition de la charge de travail, etc.</i></p> <p><b>Les logiciels et l'organisation du travail sont-ils adaptés à la tâche et au niveau de connaissance des utilisateurs ?</b> <i>Priorité: élevé</i> Le logiciel doit être adapté à la tâche à exécuter et d'un usage facile et adapté au niveau de connaissance et d'expérience de l'utilisateur.</p>	Oui	



01.08.2024

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i><b>Mesures déjà en place</b></i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>AdAPTER les logiciels à la tâche à exécuter et au niveau de connaissance et d'expérience de l'utilisateur;</i></p> <p><i>Afficher l'information dans un format et à un rythme adapté aux salariés (ex : en prévoyant une possibilité de retours en arrière).</i></p> <p><i>En cas de nouveau logiciel, mettre en place un programme de formation adapté, en prévoyant des possibilités d'ajustement du logiciel après premières utilisations. Prévoir un accompagnement dans les premiers temps d'utilisation du logiciel et en cas de difficultés d'utilisation ultérieures.</i></p> <p><i>S'assurer de la continuité d'un SAV et communiquer sur l'organisation ou les modalités d'interventions/de contact du prestataire.</i></p> <p><i>Former au minimum deux personnes à l'utilisation des nouveaux logiciels afin d'anticiper les périodes d'absences.</i></p> <p><b>Le droit à la déconnexion est-il organisé dans l'entreprise ?</b></p>	Oui	

# 1. O'RA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Le droit à la déconnexion peut être mis en œuvre dans l'entreprise par accord collectif ou par la voie d'une charte élaborée par l'employeur. Il a pour objectif de respecter les temps de repos et de congé, de préserver la vie personnelle et familiale du salarié.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le focus juridique INRS "<a href="#">Droit à la déconnexion : comment le mettre en œuvre dans l'entreprise ?</a>"</p>		



01.08.2024

# 1. ORA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Instituer des temps de déconnexion du salarié le soir et le week-end.</i></p> <p><i>Prévoir du temps dédié au traitement de la messagerie.</i></p>		
Télétravail	<p><b>La mise en place du télétravail a-t-elle été organisée avec les salariés et l'encadrement ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Le télétravail nécessite une préparation et un accompagnement bien adaptés. En effet, sans ces précautions, le télétravail peut être à la source de risques et générer des atteintes à la santé et à la sécurité des salariés.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Préciser les tâches qui peuvent être effectuées à distance et celles qui doivent être faites sur site</i></p> <p><i>S'assurer de la maîtrise par le télétravailleur des outils et des applicatifs ou logiciels fournis.</i></p> <p><i>Veiller à la charge de travail et aux modalités de reporting</i></p>	Oui	

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Organiser un lien régulier entre le télétravailleur et son équipe de travail.</p> <p>Prévoir une information des télétravailleurs sur les spécificités du télétravail et les risques associés.</p> <p><b>Les télétravailleurs ont-ils été sensibilisés aux principes d'aménagement de leur espace de travail à domicile ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Pour le télétravailleur, comme pour tout salarié, l'environnement de travail et l'installation physique ont un impact direct sur la santé. Lorsque le télétravail s'exerce à domicile, il</p>	Oui	



01.08.2024

# I. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>incombe au télétravailleur de choisir son espace de travail, de le concevoir et de le configurer. Les préconisations sont les mêmes qu'au bureau concernant le mobilier et son adaptation, la position de l'écran, l'éclairage... Pour plus d'informations consulter la brochure <a href="#"><u>INRS ED923 Le travail sur écran en 50 questions</u></a></p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Dévier, dans la mesure du possible, un espace au calme pour travailler.</i></p> <p><i>Privilégier un mobilier (table, chaise) réglable permettant une posture adaptée (cuisse horizontale et pieds à plat sur le sol, dos appuyé sur le dossier du siège).</i></p> <p><i>Prévoir un éclairage assurant un éclairage homogène et suffisant des plans de travail</i></p> <p><i>Positionner les équipements informatiques (écrans, imprimantes) de façon à éviter les postures contraignantes.</i></p>		

# 1. OIRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>Le temps de travail des télétravailleurs est-il encadré ?</b>  <i>Priorité: élevé</i></p> <p>Pour certaines activités, le télétravailleur devra maîtriser lui-même ses horaires de travail. Dans le même temps, l'employeur reste tenu de respecter la réglementation sur le temps de travail et sur la durée du repos quotidien et hebdomadaire. Un cadre est le plus souvent fixé par l'employeur, notamment les plages horaires pendant lesquelles le</p>	Oui	



01.08.2024



# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b><i>Mesures déjà en place</i></b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>télétravailleur doit être joignable.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Prédefinir des horaires pendant lesquels le travailleur doit être joignable.</i></p> <p><i>En dehors de ces horaires, respecter le droit à la déconnexion.</i></p> <p><i>Rappeler les bonnes pratiques d'utilisation de la messagerie.</i></p> <p><i>Alerter le télétravailleur sur la nécessité de s'organiser pour bien différencier temps de travail et temps personnel.</i></p> <p><i>Etre vigilant sur les éventuelles difficultés d'organisation personnelle.</i></p> <p><b>Des mesures ont-elles été mises en place lorsque le télétravail est réalisé dans un « tiers lieu » (espace de co-working) ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>L'employeur doit porter une attention particulière lors de la mise en place de cette solution car il reste tenu aux mêmes obligations en matière de santé</p>		

# 1. O<sup>RA</sup> Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	et de sécurité que pour tous les autres télétravailleurs.		
Risques psychosociaux	<p><b>La charge de travail est-elle équilibrée entre les personnels, les tâches diversifiées et planifiées ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Une charge de travail mal équilibrée entre les personnels, le manque de temps et les délais trop courts contribuent à augmenter les dysfonctionnements et aggraver les tensions.</p>	Oui	



01.08.2024



# 1. OIRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b><i>Mesures déjà en place</i></b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Définir clairement la répartition des tâches.</i></p> <p><i>Assurer une bonne adéquation entre compétences et tâches à effectuer.</i></p> <p><i>Anticiper les périodes de forte activité et adapter l'effectif si besoin.</i></p> <p><i>Programmer les plannings de travail des salariés à l'avance.</i></p> <p><i>Favoriser l'implication des salariés dans l'organisation du travail (entraide, réunions d'équipe, etc.).</i></p> <p><b>L'ambiance de travail est-elle calme et les échanges respectueux ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Une ambiance de travail dégradée peut entraîner dysfonctionnements, stress et conflits.</p>	Oui	
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Faciliter et organiser la communication.</i></p> <p><i>Repérer et traiter les situations pouvant être à l'origine de tensions ou de violences.</i></p>		

# 1. OIRAT Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Prendre en compte la parole des salariés : éviter le déni, être à l'écoute et conseiller les salariés concernés.</i></p> <p><i>Désamorcer si besoin les situations de conflits par le dialogue direct et le rappel des règles aux personnes concernées.</i></p> <p><i>Désigner un référent harcèlement au sein du CSE pour les entreprises de plus de 11 salariés conformément à la réglementation.</i></p> <p><b>Pour les salariés en relation avec la clientèle ou des fournisseurs, la prévention des incidents et agressions (verbales, comportementales ou physiques) est-elle</b></p>	Non	<p>Réinstallation de l'alarme à l'accueil  <i>Responsable : COMPTOUR Anne</i>  <i>Date de fin : 31.03.2025</i></p>



01.08.2024

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>organisée ?</b>  <i>Priorité: moyen</i></p> <p>Les violences externes, qu'elles soient verbales ou physiques, font partie des risques psychosociaux et doivent être évaluées et prévenues au même titre que les autres risques.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Communiquer le plus clairement possible auprès des clients (étiquetage, affichage, conditions commerciales...) pour limiter les incompréhensions et les litiges.</i></p> <p><i>Définir et diffuser aux salariés des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige avec un client.</i></p> <p><i>S'organiser pour que les salariés puissent faire appel à un responsable pour les aider à gérer une situation de litige avec un client.</i></p>		
Risque routier	<p><b>Des mesures de prévention adaptées sont-elles mises en place pour permettre les déplacements en toute sécurité ?</b></p>	Oui	

# 1. O<sup>RA</sup> Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Priorité: élevé</p> <p>Circuler dans un véhicule mal entretenu peut augmenter le risque d'accident. Les déplacements doivent être anticipés et organisés (lieux, itinéraires, durée du rendez-vous, conditions météo) depuis l'entreprise afin de limiter les risques associés.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6352 - Le risque routier, un risque professionnel à maîtriser</a>".</p>		



01.08.2024

# 1. OIRATravail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Mesures déjà en place :	<p><i>Mettre à disposition des salariés des véhicules adaptés à leurs déplacements.</i></p> <p><i>Optimiser la prise de rendez-vous afin d'éviter des déplacements inutiles.</i></p> <p><i>Intégrer la gestion des temps de déplacements et des aléas dans la planification des activités.</i></p> <p><i>Interdire l'utilisation du téléphone, même avec un kit mains libres, dans les phases de conduite.</i></p> <p><i>Veiller à l'entretien régulier du véhicule.</i></p> <p><i>Sensibiliser les salariés au risque routier.</i></p>		
Organisation du travail	<p><b>Des mesures de prévention adaptées sont-elles mises en place en cas de travail en horaires décalés ?</b></p> <p>Priorité: élevé</p> <p>Les horaires décalés comportent le travail du samedi, du dimanche, de nuit et des horaires en décalage sur une journée par rapport à une journée de travail classique.</p> <p>Pur en savoir plus, consulter la</p>		

# 1. OIRAT Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Measures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>brochure INRS - ED 6324 "<a href="#">Optimisez les horaires et les rythmes de travail</a> <a href="#">Travail de nuit / travail posté. Solutions de prévention</a>".</p> <p><b>Les nouveaux embauchés, salariés temporaires et apprentis sont-ils accueillis et informés sur la sécurité et la santé au travail ?</b> <i>Priorité: moyen</i> Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont particulièrement exposés aux risques d'accidents. Il faut donc leur être particulièrement</p>	Non	<p>Organiser l'accueil « sécurité » des nouveaux embauchés et les sensibiliser aux risques présents dans l'entreprise. <i>Responsable : LACROIX Chantal</i></p> <p>Réaliser et communiquer un livret d'accueil. <i>Responsable : FRATY Odile</i> <i>Date de fin : 31.12.2025</i></p>



01.08.2024



31 sur 35

# 1. O'RRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>attentif.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez le dossier web INRS "<a href="#">Nouveaux embauchés</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i> <i>Mettre en place le tutorat pour bien intégrer les nouveaux embauchés.</i></p> <p><b>Existe-t-il une procédure connue pour gérer les situations d'urgence ?</b> <i>Priorité: moyen</i> En cas d'accident, malaise, départ de feu, etc. il est important que les salariés sachent comment réagir pour limiter les dommages.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez le dossier web INRS "<a href="#">Organisation des secours</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p>	Non	<p>Définir une procédure de gestion des urgences et la faire connaître.</p> <p><i>Responsable : LACROIX Chantal</i> <i>Date de fin : 31.12.2025</i></p>

# 1. OIRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Disposer dans l'établissement d'une trousse de premiers secours dont le contenu est défini avec le service de santé au travail.</i></p> <p><i>Former des salariés sauveteurs secouristes du travail au sein de l'entreprise.</i></p> <p><b>Existe-t-il des règles claires et connues de tous concernant les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes ?</b></p> <p><i>Priorité: bas</i></p> <p>Les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes comportent des risques pour la santé et la sécurité des salariés</p>	Non	<p>Informer et sensibiliser tout le personnel, y compris les nouveaux arrivants, sur les risques associés aux consommations de substances psychoactives.</p> <p><i>Responsable : LACROIX Chantal</i></p> <p><i>Date de fin : 31.12.2025</i></p>

# 1. OIRA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>concernés et de leurs collègues.</p> <p>L'état d'ébriété d'un salarié n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité, il est important de prendre en compte ce risque dans l'évaluation.</p> <p>La démarche de prévention des pratiques addictives doit se faire en collectif.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez la brochure INRS "<a href="#">ED 6505 - Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Intégrer dans le règlement intérieur les mesures d'interdiction totale ou partielle de consommation d'alcool sur le lieu de travail en fonction des tâches à réaliser.</i></p> <p><i>Intégrer dans le règlement intérieur les mesures d'interdiction l'interdiction de pénétrer dans les locaux sous l'emprise de</i></p>		

# 1. O'RA Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<i>stupéfiants ou de l'alcool.</i>		



01.08.2024



# DUERP



## ENFANCE JEUNESSE



# 1. OIRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Titre

Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...)

Date d'édition

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Locaux de travail	<p><b>L'aménagement des zones de travail et de circulation permet-il de limiter le risque de chutes ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>pole jeune côté cour</p> <p>Les facteurs susceptibles de provoquer une chute de plain-pied peuvent paraître bénins (sol sale ou encombré, déplacements fréquents dus à l'éloignement des différentes zones d'activité (change, salle activité, sieste, extérieur), port des enfants, transport d'objet, éclairage insuffisant, attention</p>	Non	<p>Prévoir des rampes d'accès pour les poussettes ainsi que tous les dispositifs liés aux personnes à mobilité réduite.</p> <p><i>Responsable : lallias.e</i></p>

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>focalisée sur une autre tâche que le déplacement (charge mentale forte...) et la survenue de l'accident résulte le plus souvent de la combinaison de plusieurs facteurs.</p> <p>Les mesures de prévention doivent donc combiner des actions sur les espaces de travail, les sols, l'éclairage, l'organisation du travail et la sensibilisation des salariés.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Veiller au bon état du sol.</i>  <i>Réparer les zones de sol dégradées.</i></p> <p><b>Les escaliers sont-ils correctement éclairés et aménagés ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Les escaliers (même une seule marche) peuvent provoquer des chutes potentiellement très graves.</p>	Oui	

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p>Poser des nez de marche antidérapants.</p> <p>Poser des mains courantes à droite et à gauche.</p> <p>Prévoir un éclairage adapté. Installer un système d'éclairage automatique à détecteur de présence dans les zones sombres (accès aux réserves...).</p> <p><b>Le choix de l'emplacement des locaux de rangement ou armoires est-il pertinent ?</b></p> <p>Priorité: élevé</p> <p>L'éloignement des zones de stockage (couches, packs d'eau, produits d'entretien, livraison liaison froide...) du point de livraison peut augmenter le</p>	Non	<p>Prévoir des moyens de manutention tels que des diables, des chariots, des dessertes roulantes...</p> <p>Responsable : lallias.e</p>

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>risque d'accident lié à la manutention, d'autant plus si les conditions d'accès sont difficiles (passage des seuils, portes coupe-feu...).</p> <p><b>L'aménagement des locaux contribue-t-il à réduire le bruit ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  Le niveau sonore dans un établissement accueillant des enfants (cris, pleurs, etc.) est très important. D'autres sources de bruit ont également été identifiées : l'impact des jouets qui tombent au sol, les jouets bruyants (voiture avec klaxon, tout ce qu'on fait rouler sur le sol...), les frottements des chaises et des tables dès qu'elles sont bougées, les appareils de cuisine (mixeur...), les lave-linge et sèche-linge. Le bruit constitue une nuisance majeure.</p> <p>Il peut provoquer fatigue et stress qui, à la longue, ont des conséquences sur</p>	Oui	

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>la santé du salarié et la qualité de son travail, mais aussi des surdités.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la fiche INRS ED 6488 <a href="#"><u>Agir pour réduire le bruit dans les espaces d'accueil des jeunes enfants.</u></a></p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Limiter la propagation du bruit d'une salle à l'autre par des cloisons et portes acoustiquement isolantes (affaiblissement acoustique 42dB minimum).</i></p> <p><i>Privilégier l'utilisation de matériaux absorbants de classe A</i></p>		



15.11.2024

# 1. OJRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>(mentionné dans la fiche produit) permettant de respecter les temps de réverbération selon le type de salle.</p> <p><i>Ajouter du mobilier dont les matériaux contribuent au confort acoustique.</i></p> <p><i>Séparer les secteurs bruyants (buanderie, cuisine...) des espaces de vie.</i></p> <p><i>Dans une même salle, diversifier les animations afin que tous les groupes n'aient pas des activités bruyantes en même temps.</i></p> <p><b>Un système de renouvellement d'air est-il installé dans chaque pièce ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Le système de ventilation doit permettre un renouvellement de l'air adapté à la destination des pièces (ex. : activité de psychomotricité d'une dizaine d'enfants, salle de change des bébés, dortoir des grands où huit enfants surveillés par une salariée font la sieste...).</p>	Oui	

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Installer un système de renouvellement de l'air et de chauffage / rafraîchissement adapté aux règles générales d'aération et d'assainissement des locaux de travail fixées par la réglementation.</i></p> <p><i>Entretenir et vérifier le fonctionnement du système de ventilation.</i></p> <p><i>Privilégier l'aération des locaux par l'ouverture des fenêtres à d'autres méthodes comme : désodorisation, assainissement ou désinfection de l'air.</i></p>		



15.11.2024



# 1. OIRRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>Les points de livraison pour la réception des commandes (couches, packs eau, aliments...) sont-ils matérialisés et fonctionnels ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Un point de livraison mal matérialisé et non aménagé augmente le risque d'accident et rend plus difficile la manutention.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Matérialiser et aménager des zones de livraison adaptées au gabarit des véhicules et aux spécificités des locaux.</i>  <i>Positionner les zones de livraison en dehors des zones de circulation et sur un sol plat.</i></p>	Non	<p>Mettre en place un plan de circulation séparant les flux (piétons, engins, véhicules).</p> <p><i>Responsable : lallias.e</i></p>
	<p><b>L'aménagement des locaux permet-il de faciliter la gestion des déchets : tri, évacuation... ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            L'évacuation des déchets est source de risques de chutes de plain-pied, de</p>	Oui	

# 1. ORA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>maux de dos : le transport des sacs poubelles vers les containers extérieurs, et / ou la sortie des containers sur la voie publique les jours de ramassage des poubelles peuvent générer des accidents de travail.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Dévier une zone de dépôt des poubelles accessible par un cheminement plat (bétonné, goudronné...), sans marche ni seuil et une zone réservée à leur stockage le temps de la collecte.</i></p> <p><i>Changer régulièrement les sacs poubelle pour limiter leur poids.</i></p>		

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Activités auprès des enfants	<p><b>Des mesures sont-elles prises pour limiter les manutentions et les postures contraintantes ?</b>  <i>Priorité: moyen</i></p> <p>L'ensemble des activités auprès de l'enfant (porter, coucher et sortir du lit, donner le biberon, changer la couche, se mettre à sa hauteur : accroupi, à genoux, assis sur des petites chaises, par terre) sollicitent particulièrement le dos et les articulations des professionnels. Il est important de prendre des mesures de prévention adaptées.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Éviter de porter les enfants en encourageant leur autonomie et en adaptant le matériel et les espaces pour qu'ils puissent faire seuls.</i>  <i>Investir dans des équipements favorisant l'autonomie de l'enfant (escalier pour monter au plan de</i></p>	Non	<p>Choisir des assises adulte à hauteur d'enfants, des tabourets à roulettes, des cales dos et des fauteuils (dortoirs, salle d'activités).</p> <p><i>Responsable : lalias.e</i></p>

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>change, change debout...).</i>  <i>Choisir des tables et chaises faciles à manutentionner (prise facilité, poids équilibré...).</i></p> <p><b>Informez-vous systématiquement vos salariés sur les règles d'hygiène ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  La transmission d'agents pathogènes est fréquente du fait du contact avec les enfants, notamment lors du change ou de la réalisation de petits soins (coup, plaie, morsure...). Les nombreux contacts au quotidien engendrent le risque pour le personnel de contracter des maladies. La contamination peut se</p>	Oui	

# I. OIRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>faire par contact direct avec l'enfant, par voie respiratoire ou cutanée ou par ingestion.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la fiche INRS ED 6487 <a href="#"><u>Prévenir les risques infectieux dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.</u></a></p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Mettre à disposition, faire connaître et respecter les protocoles d'hygiène (mains, linge, change...).</i></p> <p><i>Se laver les mains systématiquement avant et après chaque activité, nettoyer et désinfecter après chaque change le plan de change.</i></p> <p><i>Vider régulièrement les poubelles et utiliser des poubelles spécifiques pour les couches.</i></p> <p><i>Sensibiliser les professionnels aux vaccinations recommandées et faire respecter le calendrier des vaccinations obligatoires en lien avec le médecin du travail.</i></p>		

# 1. O<sup>RA</sup> Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Organisation du travail	<p><b>L'organisation du travail permet-elle de limiter le risque de chutes ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les sols encombrés ou glissants sont une source importante de chutes. Les actions liées aux locaux ou à l'éclairage contribuent à mettre en place des conditions plus favorables à la prévention des chutes. Il n'en reste pas moins qu'elles doivent être complétées par des actions de prévention portant sur l'organisation du travail.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p>	Oui	



15.11.2024



# 1. OIRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i><b>Mesures déjà en place</b></i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Organiser le travail de façon à limiter les déplacements.</i></p> <p><i>Veiller à toujours disposer d'espaces de circulation dégagés suffisants pour éviter les chutes (ranger tout ce qui peut être à l'origine d'une chute comme les jouets, tapis, etc., au fur et à mesure des activités).</i></p> <p><i>Réserver l'usage des tapis aux activités incontournables.</i></p> <p><i>Essuyer le sol dès qu'il est humide ou sali (urine, eau, boisson, repas...).</i></p> <p><b>Pour le rangement des jeux, l'accrochage de décosations murales, l'entretien des vitres... le risque de chute de hauteur est-il maîtrisé ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>De très nombreux accidents graves, allant parfois jusqu'à l'incapacité permanente, sont dus à des chutes depuis des échelles ou des escabeaux.</p> <p>Ces équipements ne doivent pas être considérés comme des postes de travail et doivent être remplacés au profit de matériels sécurisés comme les plates-formes individuelles</p>	Oui	

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>roulantes légères (PIRL).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Réaliser autant que possible les travaux préparatoires depuis le sol (ex. : finalisation des décors avant accrochage).</i></p> <p><i>S'assurer de la solidité et de la stabilité des équipements utilisés.</i></p> <p><b>Le stockage des produits et matériels est-il bien organisé ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Le stockage des produits et du matériel doit être organisé en fonction de leur</p>	Oui	



15.11.2024



# 1. OIRRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>poids et de leur fréquence d'utilisation. Un stockage défaillant peut s'avérer lourd de conséquences : chute de charge, chute de plain-pied, blessures, etc.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le schéma de la brochure INRS "<a href="#">ED 6218 - Organisez le rangement des produits et matériels pour limiter les contraintes et efforts</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Prévoir des rangements facilement accessibles.</i></p> <p><i>Aménager et organiser les stocks pour limiter les contraintes physiques. Stocker les charges lourdes et les produits d'utilisation fréquente à une hauteur comprise entre 0,80 m et 1,10 m (hauteur de hanches).</i></p> <p><i>Débarrasser les réserves / étagères des produits / matériels qui encombrent le sol et qui ne sont plus utilisés.</i></p> <p><i>Installer des rayonnages</i></p>		

# 1. OIRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>supplémentaires en les adaptant à la charge et au volume. Jeter ou recycler ce qui n'est plus utilisé régulièrement.</p> <p><b>Le risque de coupure lors du déballage de commandes a-t-il été pris en compte ?</b> Priorité: élevé Les phases de déballage de commandes pour la mise en réserve des marchandises peuvent donner lieu à des blessures avec des outils coupants.  Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6264 - Déballez en</a></p>	Non	<p>Utiliser des outils adaptés à la tâche : outil avec lame protégée, anneau coupe ficelle, coupe-film, couteau de sécurité spécial cerclage et emballage... Responsable : lallias.e</p> <p>Supprimer les couteaux à lames sécables (cutter). Responsable : lallias.e</p> <p>Fournir des gants anti-coupures lorsque l'utilisation de lames non protégées est inévitable.</p>



15.11.2024

# 1. OJRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><u>sécurité avec les outils adaptés".</u></p> <p><b>L'entretien du linge, des locaux et la confection des repas sont-ils réalisés avec du matériel professionnel ?</b> Priorité: élevé Ces activités occasionnent gestes répétitifs, position debout prolongée, port de charges...</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i> <i>Privilégier l'acquisition de matériel professionnel ou semi-professionnel.</i> <i>Adapter la hauteur des plans de travail à l'activité à réaliser par vos salariés : plan de travail cuisine, table de pliage du linge...</i> <i>Rehausser les appareils électroménagers afin d'avoir un accès à hauteur de buste.</i> <i>Organiser des espaces de rangement à hauteur des personnes et à proximité des lave-vaisselle et lave-linge pour attraper les produits facilement, hauteur comprise entre 0,80m et 1,10 m</i></p>	Oui	<i>Responsable : lalias.e</i>

# 1. OIRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>(hauteur de hanches). Utiliser des balais avec manche à taille réglable (télescopique). Pour le nettoyage des petits meubles (chaises...), les mettre à hauteur en les posant sur les tables par exemple.</p> <p><b>Vos salariés sont-ils informés sur les risques liés aux produits chimiques qu'ils utilisent ?</b> Priorité: élevé L'utilisation quotidienne de produits ménagers, produits de toilette et d'hygiène, présente des risques d'intoxication par contact avec les yeux ou cutané, par inhalation ou par ingestion. L'intoxication peut</p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OIRRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>provoquer des irritations, des symptômes allergiques, des brûlures, des conjonctivites, des sinusites, des bronchites ou de fortes douleurs abdominales.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Prendre en compte la dangerosité des produits (ménagers, de toilette, d'hygiène, etc.) lors de leur achat et privilégier les produits les moins dangereux.</i></p> <p><i>Respecter les consignes des produits (information sur l'étiquette et sur la fiche technique du produit).</i></p> <p><i>Éviter le transvasement des produits.</i></p> <p><i>Aérer les locaux par l'ouverture régulière des fenêtres, à privilégier par rapport à la désodorisation, à l'assainissement ou à la désinfection de l'air.</i></p> <p><b>Les nouveaux embauchés, salariés temporaires et apprentis sont-ils accueillis et informés sur la sécurité et la santé au travail ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p>	Oui	

# 1. OIRRAccueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont particulièrement exposés aux risques d'accidents. Il faut donc leur être particulièrement attentif.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "<a href="#">Nouveaux embauchés</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Avant l'arrivée des enfants, organiser l'accueil "sécurité" des nouveaux embauchés et les sensibiliser aux risques présents dans la structure. Réaliser et communiquer des fiches de postes et un livret d'accueil.</i></p>		



15.11.2024



# 1. OIRÀ Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b><i>Mesures déjà en place</i></b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mettre en place un accueil et un tutorat pour bien intégrer les nouveaux embauchés.</i></p> <p><b>Existe-t-il une procédure connue pour gérer les situations d'urgence ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  En cas d'accident, malaise, départ de feu, etc. il est important que les salariés sachent comment réagir pour limiter les dommages.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "<a href="#"><u>Organisation des secours</u></a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Définir une procédure de gestion des urgences pour les salariés et la faire connaître.</i>  <i>Disposer dans la structure d'une trousse de premiers secours pour les salariés.</i>  <i>Former des salariés sauveteurs secouristes du travail au sein de la structure.</i></p>	Oui	

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Risques psychosociaux	<p><b>Pour les salariés en relation avec les parents, la prévention des incidents et agressions est-elle organisée ?</b></p> <p><i>Priorité: moyen</i></p> <p>Les parents ont des exigences fortes, et parfois un besoin d'accompagnement individuel dans leur rôle vis-à-vis de l'enfant. Des situations familiales compliquées peuvent être rencontrées.</p> <p>Les agressions verbales ou physiques font partie des risques psychosociaux et doivent être évaluées et prévenues</p>	Non	<p>Former les salariés à la gestion des conflits.</p> <p><i>Responsable : lalias.e</i></p>



15.11.2024



# 1. OJRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b><i>Mesures déjà en place</i></b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>au même titre que les autres risques.</p> <p>Pour approfondir l'évaluation des risques psychosociaux dans votre établissement, se reporter à l'outil INRS "<a href="#">Faire le point RPS</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Mettre en place des règles d'accueil et de co-éducation pour éviter les conflits sur les valeurs éducatives. Communiquer et discuter ces valeurs avec les parents dès la signature du contrat d'accueil.</i></p> <p><i>Soigner le temps des transmissions :</i> avec les parents, pour améliorer les conditions de l'échange d'informations concernant l'enfant (outils formalisés, choix des mots...).</p> <p><i>Définir et diffuser aux salariés des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige avec un parent.</i></p> <p><i>Organiser une analyse collective des problématiques autour du lien parents / enfants.</i></p> <p><i>Organiser des temps de pause dans des zones dédiées aux salariés.</i></p>		

# 1. O'RA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p><i>Suivre et gérer les incidents afin d'identifier et traiter les causes récurrentes.</i></p> <p><b>La charge de travail est-elle équilibrée entre les personnels, les tâches diversifiées et planifiées ?</b> Priorité: élevé</p> <p>Une charge de travail mal équilibrée entre les personnels, le manque de temps et les délais trop courts contribuent à augmenter les dysfonctionnements et aggraver les tensions.</p>	Oui	

# 1. OJRA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Définir clairement la répartition des tâches.</i></p> <p><i>Répartir équitablement la charge de travail.</i></p> <p><i>Assurer une bonne adéquation entre compétences et tâches à effectuer.</i></p> <p><i>Anticiper les périodes de forte activité et adapter l'effectif si besoin.</i></p> <p><i>Enrichir le travail en alternant les activités durant la journée.</i></p> <p><i>Programmer les plannings de travail des salariés à l'avance.</i></p> <p><i>Favoriser l'implication des salariés dans l'organisation du travail (entraide, réunions d'équipe, etc.).</i></p> <p><b>L'ambiance de travail est-elle calme et les échanges respectueux ?</b></p> <p>Priorité: élevé</p> <p>Une ambiance de travail dégradée peut entraîner dysfonctionnements, stress et conflits. Pour approfondir l'évaluation des risques psychosociaux dans votre établissement, se reporter à l'outil INRS <a href="#">Faire le point RPS sanitaire et social</a>.</p>	Oui	

# 1. O'RJA Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Faciliter et organiser la communication au sein de l'équipe et avec l'encadrement.</i></p> <p><i>Repérer et traiter les situations pouvant être à l'origine de tensions ou de violences.</i></p> <p><i>Prendre en compte la parole des salariés : éviter le déni, être à l'écoute et conseiller les salariés concernés.</i></p> <p><i>Désamorcer si besoin les situations de conflits par le dialogue direct et le rappel des règles aux personnes concernées.</i></p>		



15.11.2024



# 1. Accueil de jeunes enfants- Evaluation des risques professionnels



# DUERP



## CAMPING



# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Titre

Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...)

Date d'édition

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Chutes	<p><b>Des mesures sont-elles prises pour limiter le risque de chutes de plain-pied ?</b>  <i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les facteurs susceptibles de provoquer une chute de plain-pied peuvent paraître bénins (sol sale ou encombré, déplacement rapide, transport d'objets, éclairage insuffisant, attention focalisée sur une autre tâche que le déplacement...) et la survenue de l'accident résulte le plus souvent de la combinaison de plusieurs facteurs.</p> <p>Les mesures de prévention doivent</p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>donc combiner des actions sur les espaces de travail, les sols, l'éclairage, l'organisation du travail et la sensibilisation des salariés.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Veiller au bon état du sol et réparer les sols endommagés.</i></li> <li><i>Déblayer et éclairer les zones de circulation.</i></li> <li><i>Organiser le nettoyage régulier des sols.</i></li> <li><i>Choisir un revêtement de sol antidérapant.</i></li> </ul> <p><b>Les escaliers sont-ils correctement éclairés et aménagés ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les escaliers (même une seule marche) peuvent provoquer des chutes potentiellement très graves.</p>		
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Laisser les escaliers secs, propres et</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p><i>libre de tout encombrement.</i>  <i>Poser des mains courantes à droite et à gauche. La main courante doit être continue, rigide et située à une hauteur comprise entre 90 cm et 1 m depuis le nez de marche. .</i>  <i>Prévoir un éclairage adapté. Si nécessaire, installer un système d'éclairage automatique à détecteur de présence dans les zones sombres (accès aux réserves...).</i></p> <p><b>Le travail est-il organisé de façon à prévenir le risque de chute de hauteur ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  <i>Les chutes de hauteur représentent la 2ème cause d'accidents mortels liés au</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>travail après le risque routier. Plus de 18 % des chutes entraînant une incapacité permanente dans les accidents du travail sont des chutes depuis des échelles ou des escabeaux.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Limiter le stockage en hauteur dans les réserves, les locaux techniques, au-dessus des armoires dans les bureaux,...</i></p> <p><i>Choisir des matériels s permettant de travailler en restant autant que possible au sol (ex. perche de nettoyage pour les vitres).</i></p>		
Livraison, manutention et stockage	<p><b>Les points de livraison sont-ils matérialisés et fonctionnels ?</b> Priorité: élevé</p> <p>Un point de livraison mal matérialisé et non aménagé augmente le risque d'accident et rend plus difficile la manutention.</p> <p><b>Les salariés sont-ils amenés à soulever des charges</b></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>lourdes ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Le port de charges lourdes est source d'efforts excessifs qui peuvent entraîner de nombreuses blessures ou maladies et plus spécifiquement des troubles musculo-squelettiques (lombalgie, sciatique, etc.).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Déposer les objets à bonne hauteur et veiller à ce qu'ils restent accessibles.</i>  <i>Inciter les salariés à remonter les difficultés qu'ils rencontrent lors de la réception des livraisons afin</i></p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b><i>Mesures déjà en place</i></b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>de résoudre les problèmes récurrents.</i></p> <p><b>Le stockage des produits et matériels est-il bien organisé ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Un stockage mal organisé peut être lourd de conséquences : chute de charge, chute de plain-pied, blessure, réaction chimique dangereuse, dégagement important de produits nocifs, voire explosion, incendie ou intoxication, etc.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Organiser le rangement des produits en fonction de leur poids (les plus lourds à mi-hauteur) et leur rotation.</i></p> <p><i>Débarrasser les réserves des produits qui encombrent le sol et des produits qui ne sont plus utilisés.</i></p> <p><i>Installer, dès que nécessaire, des rayonnages supplémentaires en les adaptant à la charge.</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>Le risque de coupure lors du déballage a-t-il été pris en compte ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Les phases de déballage de colis pour la mise en rayon des marchandises peuvent donner lieu à des blessures avec des outils coupants.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6264 - Commerces de détail non alimentaires. Déballez en sécurité avec les outils adaptés. Solutions de prévention incontournables</a>".</p>		



15.11.2024



# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Aménagement des lieux de travail	<p><b>L'éclairage est-il adapté aux différents travaux réalisés ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Un éclairage mal adapté contribuera à augmenter les chutes et compliquera l'activité.</p> <p>L'éclairage doit être suffisant, sans éblouissement, évitant des contrastes trop importants et assurer un rendu des couleurs compatible avec les tâches à accomplir. Il se doit d'être adapté aux différentes activités de bureau (circulation, ambiance, travail sur écran...).</p> <p>Le Code du Travail fixe les niveaux d'éclairage selon la nature et la précision demandée au poste de travail et aux circulations (circulation, ambiance, travail sur écran...).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Privilégier l'éclairage naturel (châssis vitrés, portes</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>transparentes, voire éclairage zénithal, etc.).</p> <p>Compléter l'éclairage naturel par un éclairage artificiel adapté si besoin.</p> <p>Prévoir différentes sources lumineuses indépendantes, fixes et orientables.</p> <p>Mettre en place un éclairage par détecteur de présence dans les lieux de stockage et les escaliers.</p> <p><b>Des mesures ont-elles été prises pour maîtriser le bruit (en atelier, dans les open spaces, dans les lieux accueillant du public, etc.)?</b></p> <p>Priorité: élevé</p> <p>Le bruit constitue une nuisance</p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail.</p> <p>Pourtant, des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs aux nuisances sonores. Du traitement acoustique des locaux à l'encaissement des machines bruyantes, les mesures collectives de lutte contre le bruit sont les plus efficaces.</p> <p><b>Les postes de travail des salariés sont-ils confortables et ajustables ?</b>  <i>Priorité: moyen</i>  Des équipements, du mobilier et un aménagement du poste de travail inconfortable et non ajustable en fonction des activités augmentent le risque de troubles musculosquelettiques (mal de dos, etc.). Pour les salariés travaillant sur</p>	Non	<p>S'équiper de mobiliers réglables (bureaux, tables et plans de travail à hauteur variable, sièges et écrans réglables)  <i>Responsable : DORLAC SAMANTHA</i></p> <p>Positionner les équipements informatiques (écrans, imprimantes) de façon à éviter les postures contraignantes.  <i>Responsable : DORLAC SAMANTHA</i></p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	écran, consulter la brochure INRS ED 922 Mieux vivre avec votre écran ( <a href="https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20922">https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20922</a> )		
Prévention du risque électrique et de l'incendie	<p><b>Des mesures ont-elles été mises en place pour maîtriser le risque électrique ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>La prévention du risque électrique repose sur des dispositions réglementaires figurant dans le Code du travail. Elle concerne la mise en sécurité des installations et des matériels électriques, et ce dès leur</p>	Oui	

# 1. O'RA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>conception. L'objectif est d'éviter tout contact, qu'il soit direct ou indirect, avec des pièces nues sous tension ou mises accidentellement sous tension. En outre, le matériel doit être conforme à la réglementation en vigueur afin de protéger les utilisateurs.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6187 - La prévention du risque électrique. Textes réglementaires relevant du Code du travail</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Procéder à la vérification périodique des installations électriques par un bureau de contrôle et traiter les problèmes identifiés sans délai.</i></p> <p><i>Habiliter un ou plusieurs salariés pour toutes les opérations sur les installations électriques. Ce salarié doit être préalablement formé et déclaré apte par le</i></p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p><i>médecin du travail.</i>  <i>Veiller à la maintenance électrique des équipements de travail.</i>  <i>Éviter les situations de contact direct ou indirect (armoire électriques ouvertes, fils dénudés accessibles, rallonges électriques au sol...).</i></p> <p><b>Des mesures ont-elles été mises en place pour maîtriser le risque d'incendie ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  S'équiper de détection incendie dans les locations et former en interne les saisonniers à la manipulation des extincteurs.  Prévoir un exercice d'évacuation.  Les systèmes d'alarme et de détection permettent de détecter plus</p>	Non	<p>S'équiper de systèmes de détection et d'alarme.  <i>Responsable : DORLAC SAMANTHA</i></p> <p>Former les salariés à l'utilisation des extincteurs.  <i>Responsable : DORLAC SAMANTHA</i></p> <p>Formaliser un plan d'évacuation et procéder à des exercices</p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>rapidement un départ de feu et de contacter au plus vite les secours. De plus, il est obligatoire de disposer de moyens d'extinction des incendies.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter :</p> <p>la brochure INRS "<a href="#">ED 6060 - Faire face au feu</a>".</p> <p>la brochure INRS "<a href="#">ED 6054 - Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>S'équiper de systèmes d'extinction des incendies.</i></p> <p><i>Organiser les vérifications périodiques de conformité.</i></p>		<p>d'évacuation réguliers.</p> <p><i>Responsable : DORLAC SAMANTHA</i></p>
Travail au chaud	<p><b>Existe-t-il des mesures pour permettre aux salariés de se protéger de la chaleur ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Fatigue, sueurs, nausées, maux de tête,</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>vertiges, crampes... Ces symptômes courants liés à la chaleur peuvent être précurseurs de troubles plus importants, voire mortels : déshydratation, coup de chaleur.</p> <p>La chaleur augmente les risques d'accident car elle induit une baisse de la vigilance et une augmentation des temps de réaction. La transpiration peut aussi rendre les mains glissantes ou venir gêner la vue.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "<a href="#">Travail à la chaleur</a>".</p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Aménager des zones de repos climatisées, des zones d'ombre, pour les travailleurs en extérieur.</i></p> <p><i>Mettre à disposition des salariés de l'eau fraîche.</i></p> <p><i>Ventiler ou climatiser les locaux ou postes de travail.</i></p>		
Produits dangereux et déchets	<p><b>Avez-vous une gestion adaptée des produits que vous utilisez (achat, stockage, utilisation) ?</b></p> <p>Priorité: élevé</p> <p>La prise en compte des caractéristiques des produits chimiques permet de prévenir les risques d'accident. Stocker des produits qui ne servent plus peut être une source d'accident ou d'intoxication. Ils peuvent se détériorer et engendrer des risques d'accident ou d'incendie.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la fiche pratique INRS : „Bien stocker les produits chimiques“ (<a href="https://www.inrs.fr/media.html?">https://www.inrs.fr/media.html?</a></p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>refINRS=ED%206455)</p> <p><b>Les salariés sont-ils informés sur les risques liés aux produits qu'ils manipulent ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>          Prévoir des gants anti-coupages (ex : verre cassé, seringues)          L'information des salariés par l'employeur est une obligation.            Cela permet au salarié de prendre conscience du danger et de mettre en œuvre les bonnes pratiques pour limiter les risques.</p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Avant de vous engager dans une démarche de prévention complexe, vérifiez auprès de vos fournisseurs qu'il n'existe pas de produits techniquement équivalents et moins dangereux.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6004 - La substitution des agents chimiques dangereux</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Informier les salariés des risques liés aux produits qu'ils manipulent.</i></p> <p><i>Fournir et faire porter des équipements de protection individuelle adaptés (gants, lunettes et vêtements).</i></p> <p><b>Votre entreprise dispose-t-elle d'un système de captage des polluants (produits chimiques, gaz, poussières) là où ils sont utilisés ?</b></p> <p>Priorité: élevé</p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Une ventilation insuffisante peut entraîner des risques d'atteinte respiratoire ou d'intoxication, notamment en cas de dispersion d'un liquide volatil.</p> <p>Les poussières et les poudres, même lorsqu'elles ne sont pas étiquetées, peuvent être dangereuses, aussi bien au niveau santé (surcharges pulmonaires, irritations, etc.) qu'au niveau explosion si elles sont combustibles.</p> <p><b>Existe-t-il des mesures pour le</b></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>traitement et l'élimination de vos déchets dangereux ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Une mauvaise gestion des déchets dangereux génère des risques de blessures et d'atteintes à la santé (blessures, coupures, contamination, atteintes respiratoires, etc.).</p> <p><b>Des mesures sont-elles prévues pour éviter les risques liés à la contamination des procédés de production par des agents biologiques (fluides de coupe, liquides de refroidissement...) ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les fluides de coupe et autres fluides industriels sont colonisés par des micro-organismes qui peuvent présenter un risque biologique pour les opérateurs.</p> <p><b>Le risque lié à la manipulation par les salariés d'agents biologiques d'origine animale</b></p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p><b>ou humaine (sang, autres liquides biologiques) est-il maîtrisé ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les agents biologiques (bactéries, champignons, virus...) peuvent être à l'origine de maladies chez l'homme : infections, intoxications, allergies.</p>		
Risque routier	<p><b>Les déplacements sont-ils organisés en tenant compte de la météo, des temps de trajet et d'intervention, et des durées de conduite de nuit ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les déplacements doivent être anticipés et organisés (lieux, itinéraires,</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>durée d'intervention) depuis l'entreprise et non sur la route afin de limiter les risques associés.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Organiser la prise de rendez-vous (horaires, lieux) afin d'optimiser les déplacements à des horaires adaptés.</i></p> <p><i>Calculer le temps de déplacement en intégrant les aléas, les temps de pause, de communication et le respect du code de la route.</i></p> <p><b>Les salariés ont-ils à leur disposition des véhicules adaptés à leurs missions ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Circuler dans un véhicule inadapté et mal entretenu peut augmenter le risque d'accident.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Choisir un véhicule équipé des éléments de sécurité (dont ESP, ABS / AFU, airbags, dispositifs de</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>retenue de charge et de surveillance de pression des pneus).</i></p> <p><i>Entretenir régulièrement le véhicule, mettre en place un carnet de suivi et encourager le salarié à signaler les dysfonctionnements.</i></p> <p><b>Des mesures sont-elles mises en place pour éviter l'utilisation du téléphone pendant la conduite ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>L'usage du téléphone au volant (sms, conversation, mail...) est à interdire formellement, quelle que soit la solution technique utilisée.</p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Cela participe à la distraction du conducteur, à sa perte de vigilance et multiplie par quatre le risque d'accident de la route.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Interdire l'utilisation du téléphone (appels, messagerie, etc.) pendant les phases de conduite, même avec un kit « mains libres ».</i></p>		
Intervention extérieure	<p><b>En cas d'intervention d'entreprises extérieures dans votre entreprise une évaluation des risques a-t-elle été réalisée et un plan de prévention établi ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Pour réduire les risques, une coordination générale des mesures de prévention avant et pendant l'exécution de l'opération, entre l'entreprise utilisatrice et les entreprises extérieures doit être mise en œuvre.</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>Cette coordination a pour objet de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 941 - Intervention d'entreprises extérieures - Aide mémoire pour la prévention des risques</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i> <i>Informier vos salariés de l'intervention d'une entreprise extérieure.</i></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i><b>Mesures déjà en place</b></i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Définir et baliser la zone d'intervention.</i></p> <p><i>Mettre à disposition des sanitaires pour les salariés extérieurs.</i></p> <p><b>En cas d'intervention de vos salariés dans une autre entreprise, les risques sont-ils pris en compte ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Travailler chez les autres, dans des locaux inconnus, où sont exercées des activités souvent étrangères aux siennes, entraîne des risques supplémentaires.</p> <p>De plus il faut prendre en compte les risques résultant de la présence de personnels, d'installations et de matériels de différentes entreprises sur un même lieu de travail.</p>		
Cadences et organisation des tâches	<p><b>La charge de travail est-elle équilibrée entre les personnels, les tâches diversifiées et planifiées ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>Une charge de travail mal équilibrée entre les personnels, le manque de temps et les délais trop courts contribuent à augmenter les dysfonctionnements et aggraver les tensions.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Répartir le travail de façon équitable.</i></li> <li><i>Anticiper les périodes de forte activité.</i></li> <li><i>Faciliter et organiser la communication.</i></li> <li><i>Enrichir le travail et les compétences, alterner les activités durant la journée.</i></li> </ul>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>Les salariés ont-ils la possibilité de varier leurs positions de travail ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Le maintien prolongé d'une position statique (assise ou debout) est néfaste pour la santé. Les salariés doivent pouvoir bouger régulièrement et varier leurs postures de travail.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 131 - Postures de travail statiques et repères techniques sur les sièges de travail. Fiche pratique de sécurité</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Favoriser les changements de posture (ex. alternance gauche / droite ou assis / debout des postes de travail).</i></p> <p><i>Mettre à disposition des salariés travaillant debout, des sièges assis / debout.</i></p> <p><i>Mettre en place des pauses régulières</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>pour permettre des phases de récupération.</p> <p><b>Les salariés ont-ils la possibilité d'alterner les tâches, afin de limiter les gestes répétitifs ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Les gestes répétitifs peuvent être à l'origine de troubles musculo-squelettiques (douleurs aux poignets, coudes, épaules, etc.).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Alterner les tâches, à condition que le salarié ne refasse pas les mêmes gestes d'un poste à l'autre.</i></p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b><i>Mesures déjà en place</i></b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>S'assurer que des temps de récupération sont prévus et adaptés</i></p>		
Risques psychosociaux	<p><b>L'ambiance de travail est-elle calme et les échanges respectueux ?</b> Priorité: élevé Une ambiance de travail dégradée peut entraîner dysfonctionnements, stress et conflits.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Définir clairement la répartition des tâches.</i>  <i>Assurer une bonne adéquation entre compétences et tâches à effectuer.</i>  <i>Désamorcer si besoin les situations de conflits par le dialogue direct et le rappel des règles aux personnes concernées.</i>  <i>Favoriser l'implication des salariés dans l'organisation du travail (entraide, réunions d'équipe...)</i></p> <p><b>Des mesures sont-elles mises en place pour éviter ou mettre fin aux situations de</b></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>harcèlement au sein de l'entreprise ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Procédure harcèlement en cours avec le Centre de gestion            Stress, sentiment de culpabilité, troubles du sommeil, troubles digestifs, isolement, tendances suicidaires, etc.</p> <p>Les différentes formes de violences internes au travail peuvent avoir des répercussions importantes et rapides sur la santé physique et psychologique des salariés qui en sont victimes.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6250 - Risques</a></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><a href="#"><u>psychosociaux. 9 conseils pour agir au quotidien".</u></a></p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Répertorier systématiquement tous les agissements hostiles (cahier d'incidents ou fiche de relevé d'agression).</i></p> <p><b>Pour les salariés en relation avec la clientèle, la prévention des incidents et agressions est-elle organisée ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Les violences externes, qu'elles soient verbales ou physiques, font partie des risques psychosociaux et doivent être évaluées et prévenues au même titre que les autres risques.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Communiquer le plus clairement possible auprès des clients (étiquetage, affichage, conditions d'échange ou de remboursement,</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i><b>Mesures déjà en place</b></i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>etc.) pour limiter les incompréhensions et les litiges.</i></p> <p><i>Former les salariés à la gestion des conflits.</i></p> <p><i>Suivre et gérer les incidents afin d'identifier et traiter les causes récurrentes.</i></p>		
Formation et organisation des secours	<p><b>Les nouveaux embauchés, salariés temporaires et apprentis sont-ils accueillis et informés sur la sécurité et la santé au travail ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont particulièrement exposés aux risques d'accidents. Il faut donc leur être particulièrement</p>	Oui	



15.11.2024



# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>attentif.</p> <p>l'outil INRS <a href="#">Tutoprev</a> disponible pour plusieurs secteurs d'activité, permet de sensibiliser les futurs salariés et les jeunes embauchés à la santé et à la sécurité au travail.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Organiser l'accueil "sécurité" des nouveaux embauchés et les sensibiliser aux risques présents à leur(s) poste(s) de travail et dans l'entreprise.</i></p> <p><i>Réaliser et communiquer un livret d'accueil.</i></p> <p><b>Existe-t-il une procédure connue pour gérer les situations d'urgence ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Vérifier les dates des produits présents dans les trousse de secours.</p> <p>En cas d'accident, malaise, départ de feu, il est important que les salariés sachent comment réagir pour limiter</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>les dommages.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Définir une procédure de gestion des urgences et la faire connaître.</i></p> <p><i>Disposer dans l'établissement d'une trousse de premiers secours.</i></p> <p><b>Les formations à la sécurité nécessaires à l'activité sont-elles assurées pour les salariés ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>En complément de l'obligation de formation générale à la sécurité, la réglementation impose des formations</p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>spécifiques associées à l'exposition à certains risques ou situations de travail (agents CMR ou biologiques, électricité, appareils de levage, etc.).</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6298 - La formation à la sécurité - Obligations réglementaires et recommandations</a>".</p>		
Addictions	<p><b>Les risques liés à la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes font-ils l'objet d'une démarche de prévention ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des salariés et être à l'origine d'accidents du travail. L'état d'ébriété d'un salarié n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité, il est important de</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>prendre en compte ce risque dans l'évaluation. Certaines situations ou conditions de travail favorisent les consommations de substances psychoactives : stress, horaires atypiques, travail au froid, pots avec alcool...</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6505 - Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir</a>".</p> <p>et vous adressez à votre service de santé au travail qui est votre interlocuteur privilégié en matière de</p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>prévention des risques liés aux addictions.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Intégrer dans le règlement intérieur ou une note de service, les mesures d'interdiction totale ou partielle de consommation d'alcool pour les salariés exposés à des activités à risques (par exemple : conduite, travail en hauteur, manipulation de produits chimiques dangereux...)</i></p> <p><i>Informier les salariés de la conduite à tenir face à un collègue présentant un trouble du comportement : arrêt de l'activité dangereuse, appel des secours.</i></p>		



# DUERP



## AUTRES SERVICES



# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Titre

Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...)

Date d'édition

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
Chutes	<p><b>Des mesures sont-elles prises pour limiter le risque de chutes de plain-pied ?</b> Priorité: élevé</p> <p>Les facteurs susceptibles de provoquer une chute de plain-pied peuvent paraître bénins (sol sale ou encombré, déplacement rapide, transport d'objets, éclairage insuffisant, attention focalisée sur une autre tâche que le déplacement...) et la survenue de l'accident résulte le plus souvent de la combinaison de plusieurs facteurs.</p> <p>Les mesures de prévention doivent</p>	Non	<p>Dans les locaux concernés (cuisine, atelier, etc.), assurer une bonne évacuation des substances glissantes (eaux, huiles, etc.)</p> <p><i>Responsable : CHAPON.P</i></p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>donc combiner des actions sur les espaces de travail, les sols, l'éclairage, l'organisation du travail et la sensibilisation des salariés.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Veiller au bon état du sol et réparer les sols endommagés.</i></p> <p><i>Déblayer et éclairer les zones de circulation.</i></p> <p><i>Organiser le nettoyage régulier des sols.</i></p> <p><i>Choisir un revêtement de sol antidérapant.</i></p> <p><i>Faire porter des chaussures adaptées au revêtement du sol (cuisine, atelier, etc.).</i></p> <p><b>Les escaliers sont-ils correctement éclairés et aménagés ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les escaliers (même une seule marche) peuvent provoquer des chutes potentiellement très graves.</p>	Non	<p>Poser des nez de marche antidérapants.</p> <p><i>Responsable : CHAPON.P</i></p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Laisser les escaliers secs, propres et libre de tout encombrement.</i></p> <p><i>Prévoir un éclairage adapté. Si nécessaire, installer un système d'éclairage automatique à détecteur de présence dans les zones sombres (accès aux réserves...).</i></p> <p><b>Le travail est-il organisé de façon à prévenir le risque de chute de hauteur ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les chutes de hauteur représentent la 2ème cause d'accidents mortels liés au travail après le risque routier. Plus de</p>	Non	<p>Limiter le stockage en hauteur dans les réserves, les locaux techniques, au-dessus des armoires dans les bureaux,...</p> <p><i>Responsable : CHAPON.P</i></p>



15.11.2024



# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>18 % des chutes entraînant une incapacité permanente dans les accidents du travail sont des chutes depuis des échelles ou des escabeaux.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Choisir des matériels permettant de travailler en restant autant que possible au sol (ex. perche de nettoyage pour les vitres).</i></p> <p><i>Utiliser des équipements sécurisés pour accéder aux travaux en hauteur : échafaudage roulant, plateforme individuelle roulante, etc.</i></p> <p><i>Sécuriser par des protections les espaces ouverts présentant des risques de chute (quais, toits, etc.).</i></p>		
Livraison, manutention et stockage	<p><b>Les points de livraison sont-ils matérialisés et fonctionnels ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Un point de livraison mal matérialisé et non aménagé augmente le risque d'accident et rend plus difficile la</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>manutention.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Fournir et faire porter des gilets à bandes réfléchissantes aux salariés intervenant à proximité des véhicules.</i></p> <p><b>Les salariés sont-ils amenés à soulever des charges lourdes ?</b> Priorité: élevé</p> <p>Le port de charges lourdes est source d'efforts excessifs qui peuvent entraîner de nombreuses blessures ou maladies et plus spécifiquement des</p>	Non	<p>Former les salariés (formations Prap). Responsable : CHAPON.P</p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>troubles musculo-squelettiques (lombalgie, sciatique, etc.).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Mettre à disposition des équipements d'aide à la manutention adaptés aux tâches et à leur environnement.</i></p> <p><i>Veiller à ce que les masses unitaires manutentionnées manuellement ne dépassent pas 25 kg.</i></p> <p><i>Déposer les objets à bonne hauteur et veiller à ce qu'ils restent accessibles.</i></p> <p><b>Le stockage des produits et matériels est-il bien organisé ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Un stockage mal organisé peut être lourd de conséquences : chute de charge, chute de plain-pied, blessure, réaction chimique dangereuse, dégagement important de produits nocifs, voire explosion, incendie ou intoxication, etc.</p>	Non	<p>Séparer les produits dangereux des produits non dangereux.</p> <p><i>Responsable : CHAPON.P</i></p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Organiser le rangement des produits en fonction de leur poids (les plus lourds à mi-hauteur) et leur rotation.</i></p> <p><i>Débarrasser les réserves des produits qui encombrent le sol et des produits qui ne sont plus utilisés.</i></p> <p><i>Installer, dès que nécessaire, des rayonnages supplémentaires en les adaptant à la charge.</i></p> <p><i>Mettre à disposition des équipements de manutention adaptés : transpalette à haute levée, table de mise en rayon, chariot à fond constant.</i></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>Le risque de coupure lors du déballage a-t-il été pris en compte ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Les phases de déballage de colis pour la mise en rayon des marchandises peuvent donner lieu à des blessures avec des outils coupants.              Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6264 - Commerces de détail non alimentaires. Déballez en sécurité avec les outils adaptés</a>".  <a href="#">Solutions de prévention incontournables</a>".</p>	Non	<p>Utiliser des outils adaptés à la tâche : outil avec lame protégée, anneau coupe ficelle, coupe film, couteau de sécurité spécial cerclage et emballage...).  <i>Responsable : CHAPON.P</i></p> <p>Fournir des gants anti-coupures lorsque l'utilisation de lames non protégées est inévitable.</p>
Aménagement des lieux de travail	<p><b>L'éclairage est-il adapté aux différents travaux réalisés ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Un éclairage mal adapté contribuera à augmenter les chutes et compliquera l'activité.              L'éclairage doit être suffisant, sans éblouissement, évitant des contrastes trop importants et assurer un rendu</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>des couleurs compatible avec les tâches à accomplir. Il se doit d'être adapté aux différentes activités de bureau (circulation, ambiance, travail sur écran...).</p> <p>Le Code du Travail fixe les niveaux d'éclairage selon la nature et la précision demandée au poste de travail et aux circulations (circulation, ambiance, travail sur écran...).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i> <i>Compléter l'éclairage naturel par un éclairage artificiel adapté si</i></p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i><b>Mesures déjà en place</b></i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>besoin.</i>  <i>Prévoir différentes sources lumineuses indépendantes, fixes et orientables.</i>  <i>Mettre en place un éclairage par détecteur de présence dans les lieux de stockage et les escaliers.</i></p> <p><b>Des mesures ont-elles été prises pour maîtriser le bruit (en atelier, dans les open spaces, dans les lieux accueillant du public, etc.)?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  Le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail.</p> <p>Pourtant, des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs aux nuisances sonores. Du traitement acoustique des locaux à l'encoffrement des machines bruyantes, les mesures collectives de lutte contre le bruit sont</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>les plus efficaces.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Fournir des protections individuelles (bouchons d'oreilles, casques anti-bruit), pour les nuisances qui ne peuvent être écartées à la source.</i></p> <p><i>Donner aux salariés la possibilité de modifier l'ambiance sonore (ex. musique d'ambiance).</i></p> <p><b>Les postes de travail des salariés sont-ils confortables et ajustables ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Des équipements, du mobilier et un</p>	Non	<p>S'équiper de meubles réglables (bureaux, tables et plans de travail à hauteur variable, sièges et écrans réglables)</p> <p><i>Responsable : CHAPON.P</i></p>



15.11.2024



# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>aménagement du poste de travail inconfortable et non ajustable en fonction des activités augmentent le risque de troubles musculosquelettiques (mal de dos, etc.). Pour les salariés travaillant sur écran, consulter la brochure INRS ED 922 Mieux vivre avec votre écran (<a href="https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20922">https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20922</a>)</p>		
Prévention du risque électrique et de l'incendie	<p><b>Des mesures ont-elles été mises en place pour maîtriser le risque électrique ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  La prévention du risque électrique repose sur des dispositions réglementaires figurant dans le Code du travail. Elle concerne la mise en sécurité des installations et des matériels électriques, et ce dès leur conception. L'objectif est d'éviter tout contact, qu'il soit direct ou indirect, avec des pièces nues sous tension ou</p>	Non	<p>Fournir des EPI adaptés aux travaux sous tension.  <i>Responsable : CHAPON.P</i></p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>mises accidentellement sous tension. En outre, le matériel doit être conforme à la réglementation en vigueur afin de protéger les utilisateurs.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6187 - La prévention du risque électrique. Textes réglementaires relevant du Code du travail</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i> <i>Procéder à la vérification périodique des installations électriques par</i></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>un bureau de contrôle et traiter les problèmes identifiés sans délai.</i></p> <p><i>Habiliter un ou plusieurs salariés pour toutes les opérations sur les installations électriques. Ce salarié doit être préalablement formé et déclaré apte par le médecin du travail.</i></p> <p><i>Veiller à la maintenance électrique des équipements de travail.</i></p> <p><i>Éviter les situations de contact direct ou indirect (armoire électriques ouvertes, fils dénudés accessibles, rallonges électriques au sol...).</i></p> <p><i>Établir des procédures de consignation des installations électriques.</i></p> <p><b>Des mesures ont-elles été mises en place pour maîtriser le risque d'incendie ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les systèmes d'alarme et de détection permettent de détecter plus rapidement un départ de feu et de contacter au plus vite les secours. De plus, il est obligatoire de disposer de moyens d'extinction des incendies.</p>	Non	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>Pour en savoir plus, consulter :</p> <p>la brochure INRS "<a href="#">ED 6060 - Faire face au feu</a>".</p> <p>la brochure INRS "<a href="#">ED 6054 - Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>S'équiper de systèmes d'extinction des incendies.</i></p> <p><i>Organiser les vérifications périodiques de conformité.</i></p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Former les salariés à l'utilisation des extincteurs.</i></p> <p><i>Interdire l'accès au public</i></p>		
Travail au froid	<p><b>Existe-t-il des mesures pour permettre aux salariés de se protéger du froid ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Fatigue accrue, perte de dextérité... le froid peut avoir des répercussions sur la qualité du travail et provoquer directement ou indirectement des accidents (glissades, perte de dextérité...).</p> <p>Les effets sur la santé peuvent concerner le corps dans son ensemble ou seulement les parties exposées, allant de simples engourdissements jusqu'aux gelures. Le risque le plus sérieux est l'hypothermie. Il survient lorsque l'individu ne parvient plus à réguler sa température interne. Ses conséquences peuvent s'avérer dramatiques : troubles de la conscience, coma, décès.</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>Le travail au froid augmente également les risques de troubles musculo-squelettiques.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "<a href="#">Travail au froid</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Aménager des locaux de pause chauffés.</i></p> <p><i>Fournir des vêtements de travail spécifiques en privilégiant le port de plusieurs couches de vêtements plutôt qu'un seul vêtement épais.</i></p> <p><i>La tête et les mains doivent être protégées.</i></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Travail au chaud	<p><b>Existe-t-il des mesures pour permettre aux salariés de se protéger de la chaleur ?</b>  <i>Priorité: élevé</i></p> <p>Fatigue, sueurs, nausées, maux de tête, vertiges, crampes... Ces symptômes courants liés à la chaleur peuvent être précurseurs de troubles plus importants, voire mortels : déshydratation, coup de chaleur.</p> <p>La chaleur augmente les risques d'accident car elle induit une baisse de la vigilance et une augmentation des temps de réaction. La transpiration peut aussi rendre les mains glissantes ou venir gêner la vue.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "<a href="#">Travail à la chaleur</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Travailler durant les heures les moins chaudes en décalant les horaires</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <b>Mesures déjà en place</b>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>de travail.</i></p> <p><i>Aménager des zones de repos climatisées, des zones d'ombre, pour les travailleurs en extérieur.</i></p> <p><i>Mettre à disposition des salariés de l'eau fraîche.</i></p> <p><i>Organiser la rotation des tâches et / ou du personnel.</i></p>		
Produits dangereux et déchets	<p><b>Avez-vous une gestion adaptée des produits que vous utilisez (achat, stockage, utilisation) ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>La prise en compte des caractéristiques des produits chimiques permet de prévenir les risques d'accident. Stocker des produits qui ne servent plus peut être une source d'accident ou</p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>d'intoxication. Ils peuvent se détériorer et engendrer des risques d'accident ou d'incendie.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la fiche pratique INRS : „Bien stocker les produits chimiques“ (<a href="https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206455">https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206455</a>)</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Définir des procédures d'achats de produits chimiques (prise en compte des quantités et des conditionnements adaptés à l'utilisation).</i></p> <p><i>Prévoir des locaux et armoires dédiés au stockage des produits chimiques.</i></p> <p><i>Mettre en place des bacs de rétention et des kits absorbants en cas de fuites.</i></p> <p><b>Les salariés sont-ils informés sur les risques liés aux produits qu'ils manipulent ?</b> Priorité: élevé</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>L'information des salariés par l'employeur est une obligation.</p> <p>Cela permet au salarié de prendre conscience du danger et de mettre en œuvre les bonnes pratiques pour limiter les risques.</p> <p>Avant de vous engager dans une démarche de prévention complexe, vérifiez auprès de vos fournisseurs qu'il n'existe pas de produits techniquement équivalents et moins dangereux.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter</p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>la brochure INRS "<a href="#">ED 6004 - La substitution des agents chimiques dangereux</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Informier les salariés des risques liés aux produits qu'ils manipulent.</i></li> <li><i>Former les salariés à la reconnaissance des pictogrammes.</i></li> <li><i>Nettoyer les postes de travail après avoir manipulé des produits toxiques.</i></li> <li><i>Fournir et faire porter des équipements de protection individuelle adaptés (gants, lunettes et vêtements).</i></li> </ul> <p><b>Votre entreprise dispose-t-elle d'un système de captage des polluants (produits chimiques, gaz, poussières) là où ils sont utilisés ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Une ventilation insuffisante peut entraîner des risques d'atteinte respiratoire ou d'intoxication, notamment en cas de dispersion d'un</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>liquide volatil.</p> <p>Les poussières et les poudres, même lorsqu'elles ne sont pas étiquetées, peuvent être dangereuses, aussi bien au niveau santé (surcharges pulmonaires, irritations, etc.) qu'au niveau explosion si elles sont combustibles.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Ventiler ou capter les polluants (agents chimiques ou biologiques, gaz, poussières) émis.</i></p> <p><i>Les règles générales d'aération et</i></p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>d'assainissement des locaux de travail sont fixées par le Code du travail.</i></p> <p><i>Nettoyer les postes de travail avec un aspirateur et non avec un balai ou une soufflette.</i></p> <p><i>Fournir et faire porter des équipements de protection individuelle adaptés.</i></p> <p><b>Existe-t-il des mesures pour le traitement et l'élimination de vos déchets dangereux ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Une mauvaise gestion des déchets dangereux génère des risques de blessures et d'atteintes à la santé (blessures, coupures, contamination, atteintes respiratoires, etc.).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Collecter et éliminer les déchets dans des contenants adaptés.</i></p> <p><i>Fournir des instructions aux salariés sur la manipulation des déchets dangereux ou souillés.</i></p> <p><i>Prévoir des contenants rigides pour stocker les objets piquants /</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>tranchants.</i></p> <p><i>Équiper vos salariés de gants adaptés aux déchets manipulés.</i></p> <p><i>Ne pas mélanger les déchets.</i></p> <p><i>Maintenir les récipients fermés.</i></p> <p><i>Respecter les mesures d'hygiène.</i></p> <p><b>Des mesures sont-elles prévues pour éviter les risques liés à la contamination des procédés de production par des agents biologiques (fluides de coupe, liquides de refroidissement...) ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Les fluides de coupe et autres fluides industriels sont colonisés par des micro-organismes qui peuvent</p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>présenter un risque biologique pour les opérateurs.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Porter des équipements de protection individuelle (gants, masques, vêtements de travail) adaptés.</i></p>		
Machines, outils et équipements de travail	<p><b>Les équipements de travail (machines, y compris chariots et machines de levage) sont-ils adaptés à la tâche à réaliser ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Le choix de la machine doit être en adéquation avec la tâche à réaliser. La notice d'instructions de la machine est le document de référence pour s'assurer que celle-ci a été conçue pour le travail à réaliser.</p> <p>Lors de l'achat d'une machine, élaborer avec tous les salariés concernés un cahier des charges comprenant les besoins en termes de production, de maintenance, de nettoyage, pour toute</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>la durée de vie de la machine (de l'installation à la mise au rebut).</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le brochure INRS <a href="#"><u>ED 6231 - Réussir l'acquisition d'une machine ou d'un équipement de travail</u></a>.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>S'assurer, via la notice d'instructions de la machine que l'équipement de travail est prévu pour la tâche à réaliser.</i></p> <p><i>Choisir les équipements limitant au maximum les vibrations et le bruit (ex. machines équipées d'un</i></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>système anti-vibratoire).</i>  <i>Permettre aux opérateurs de travailler dans des postures adaptées et d'avoir une bonne visibilité de la zone de travail (dimensionnement du poste de travail et accès aux commandes).</i></p> <p><b>Les machines utilisées sont-elles en bon état et correctement entretenues ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  Les machines doivent être maintenues en état de conformité et correctement entretenues. La notice d'instructions de l'équipement est le document donnant toutes les informations pour son entretien.</p> <p>En cas de doute sur la dangerosité de la machine, il faut recourir à une compétence externe (bureau de contrôle) qui pourra apporter un avis sur l'équipement.</p> <p>Une maintenance préventive planifiée assure le maintien en sécurité de l'équipement et allonge sa durée de</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>vie.</p> <p>Certaines machines (presse, massicot, appareils de levage, etc.) sont soumises à des vérifications réglementaires : soit des vérifications périodiques, soit des vérifications de mise ou remise en service.</p> <p>Se référer à la brochure INRS "<a href="#">ED 828 - Principales vérifications périodiques</a>" pour connaître les équipements concernés.</p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Effectuer l'entretien prévu dans la notice d'instructions de l'équipement.</i></p> <p><i>Procéder ou faire procéder à la réparation de tous les défauts constatés sur l'équipement.</i></p> <p><i>Faire réaliser les vérifications périodiques réglementaires par un bureau de contrôle.</i></p> <p><i>Traiter les observations contenues dans le rapport de vérification.</i></p> <p><i>Empêcher l'utilisation des équipements de travail qui comportent des anomalies graves et procéder aux réparations nécessaires.</i></p> <p><i>Former les salariés en charge de la maintenance aux équipements de travail présents sur le site.</i></p> <p><i>Former les salariés à l'entretien de premier niveau.</i></p> <p><b>Les salariés sont-ils formés à l'utilisation des machines en sécurité ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>L'utilisation des machines ou des équipements électroportatifs doit être réservée aux salariés qui ont reçu une formation, leur permettant de bien</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>connaître le fonctionnement de la machine et les risques associés. La formation doit être renouvelée régulièrement et lors d'une modification de la machine. Les salariés doivent également recevoir une information appropriée sur l'utilisation des équipements de travail.</p> <p>Les fiches de poste (voir brochure INRS <a href="#">"ED 126 - Constituer des fiches de poste - Fiche pratique de sécurité"</a>) permettent de rappeler les consignes aux postes de travail (règles d'utilisation, procédure de mise en</p>		

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>marche, d'arrêt, port des équipements de protection individuelle, etc.).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Informier les salariés des risques liés aux équipements de travail situés dans leur environnement.</i></p> <p><i>Former les salariés à l'utilisation des machines.</i></p> <p><i>Confier la conduite des appareils de levage (chariots élévateurs...) et engins de chantier à des salariés titulaires de l'autorisation de conduite. Cette autorisation peut s'appuyer sur le CACES.</i></p> <p><i>S'assurer que le personnel possède et porte les équipements de protection individuelle requis au poste de travail.</i></p> <p><i>S'assurer que les salariés connaissent les consignes de sécurité liées à l'équipement de travail.</i></p>		
Risque routier	<p><b>Les déplacements sont-ils organisés en tenant compte de la météo, des temps de trajet et d'intervention, et des durées de conduite de nuit ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Les déplacements doivent être anticipés et organisés (lieux, itinéraires, durée d'intervention) depuis l'entreprise et non sur la route afin de limiter les risques associés.</p> <p><b>Les salariés ont-ils à leur disposition des véhicules adaptés à leurs missions ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  Circuler dans un véhicule inadapté et mal entretenu peut augmenter le risque d'accident.</p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Choisir un véhicule équipé des éléments de sécurité (dont ESP, ABS / AFU, airbags, dispositifs de retenue de charge et de surveillance de pression des pneus).</i></p> <p><i>Choisir un VUL (véhicule utilitaire léger) équipé d'une cloison de séparation.</i></p> <p><i>Entretenir régulièrement le véhicule, mettre en place un carnet de suivi et encourager le salarié à signaler les dysfonctionnements.</i></p> <p><b>Des mesures sont-elles mises en place pour éviter l'utilisation du téléphone pendant la conduite ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>L'usage du téléphone au volant (sms, conversation, mail...) est à interdire formellement, quelle que soit la solution technique utilisée.</p> <p>Cela participe à la distraction du conducteur, à sa perte de vigilance et multiplie par quatre le risque d'accident de la route.</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Interdire l'utilisation du téléphone (appels, messagerie, etc.) pendant les phases de conduite, même avec un kit « mains libres ».</i></p>		
Intervention extérieure	<p><b>En cas d'intervention d'entreprises extérieures dans votre entreprise une évaluation des risques a-t-elle été réalisée et un plan de prévention établi ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Pour réduire les risques, une coordination générale des mesures de prévention avant et pendant</p>	Non	<p>Réaliser le plan de prévention avec l'entreprise intervenante et le tenir à jour.</p> <p><i>Responsable : P.CHAPON</i></p>



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>l'exécution de l'opération, entre l'entreprise utilisatrice et les entreprises extérieures doit être mise en œuvre.</p> <p>Cette coordination a pour objet de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 941 - Intervention d'entreprises extérieures - Aide mémoire pour la prévention des risques</a>".</p> <p><b>En cas d'intervention de vos salariés dans une autre entreprise, les risques sont-ils pris en compte ?</b>  <i>Priorité: élevé</i></p> <p>Travailler chez les autres, dans des locaux inconnus, où sont exercées des activités souvent étrangères aux</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p>siennes, entraîne des risques supplémentaires.</p> <p>De plus il faut prendre en compte les risques résultant de la présence de personnels, d'installations et de matériels de différentes entreprises sur un même lieu de travail.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Exiger la réalisation d'un plan de prévention (ou protocole de sécurité si activité de livraison) lors de la négociation du contrat avec l'entreprise utilisatrice.</i></p> <p><i>Réaliser la visite commune et</i></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<i>formaliser le plan de prévention.</i>		
Cadences et organisation des tâches	<p><b>La charge de travail est-elle équilibrée entre les personnels, les tâches diversifiées et planifiées ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>          Une charge de travail mal équilibrée entre les personnels, le manque de temps et les délais trop courts contribuent à augmenter les dysfonctionnements et aggraver les tensions.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Anticiper les périodes de forte activité,</i>  <i>Enrichir le travail et les compétences,</i>  <i>alterner les activités durant la journée.</i></p> <p><b>Les salariés ont-ils la possibilité de varier leurs positions de travail ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>          Le maintien prolongé d'une position statique (assise ou debout) est néfaste</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>pour la santé. Les salariés doivent pouvoir bouger régulièrement et varier leurs postures de travail.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 131 - Postures de travail statiques et repères techniques sur les sièges de travail. Fiche pratique de sécurité</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Favoriser les changements de posture (ex. alternance gauche / droite ou assis / debout des postes de travail).</i></p>		



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mettre en place des pauses régulières pour permettre des phases de récupération.</i></p> <p><b>Les salariés ont-ils la possibilité d'alterner les tâches, afin de limiter les gestes répétitifs ?</b> Priorité: élevé</p> <p>Les gestes répétitifs peuvent être à l'origine de troubles musculo-squelettiques (douleurs aux poignets, coudes, épaules, etc.).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i> <i>Alterner les tâches, à condition que le salarié ne refasse pas les mêmes gestes d'un poste à l'autre.</i> <i>S'assurer que des temps de récupération sont prévus et adaptés</i></p>	Oui	
Risques psychosociaux	<p><b>L'ambiance de travail est-elle calme et les échanges respectueux ?</b> Priorité: élevé</p> <p>Une ambiance de travail dégradée peut entraîner dysfonctionnements, stress</p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>et conflits.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Définir clairement la répartition des tâches.</i></li> <li><i>Assurer une bonne adéquation entre compétences et tâches à effectuer.</i></li> <li><i>Désamorcer si besoin les situations de conflits par le dialogue direct et le rappel des règles aux personnes concernées.</i></li> <li><i>Favoriser l'implication des salariés dans l'organisation du travail (entraide, réunions d'équipe...)</i></li> </ul> <p><b>Des mesures sont-elles mises en place pour éviter ou mettre</b></p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>fin aux situations de harcèlement au sein de l'entreprise ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>        Stress, sentiment de culpabilité, troubles du sommeil, troubles digestifs, isolement, tendances suicidaires, etc.</p> <p>Les différentes formes de violences internes au travail peuvent avoir des répercussions importantes et rapides sur la santé physique et psychologique des salariés qui en sont victimes.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6250 - Risques psychosociaux. 9 conseils pour agir au quotidien</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Mettre en place en premier lieu une réponse ponctuelle en usant si nécessaire de mesures disciplinaires.</i></p> <p><b>Pour les salariés en relation avec</b></p>		Non

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>la clientèle, la prévention des incidents et agressions est-elle organisée ?</b></p> <p><i>Priorité: bas</i></p> <p>Les violences externes, qu'elles soient verbales ou physiques, font partie des risques psychosociaux et doivent être évaluées et prévenues au même titre que les autres risques.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Définir et diffuser aux salariés des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige avec un client.</i></p>		
Horaires atypiques	<b>Des mesures de prévention</b>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>adaptées sont-elles mises en place en cas de travail de nuit ?</b></p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Tout travail effectué entre 21h et 6h du matin est considéré comme du travail de nuit. Pour être considéré comme travailleur de nuit, le salarié doit travailler avec une certaine régularité pendant ces périodes.</p> <p>Il bénéficie alors de différents droits et garanties : limitation de la durée du travail, repos obligatoire, compensations, accès prioritaire au travail de jour, suivi médical adapté, prise en compte des obligations familiales.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i> <i>Éviter le travail isolé : pas de salarié seul la nuit.</i></p> <p><b>Des mesures de prévention adaptées sont-elles mises en</b></p>	Oui	

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><b>place en cas de travail en horaires décalés ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>            Les horaires décalés comportent le travail du samedi, du dimanche, de nuit et des horaires en décalage sur une journée par rapport à une journée de travail classique.</p>		
Formation et organisation des secours	<p><b>Les nouveaux embauchés, salariés temporaires et apprentis sont-ils accueillis et informés sur la sécurité et la santé au travail ?</b>  <i>Priorité: moyen</i>            Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont particulièrement</p>	Non	<p>Organiser l'accueil "sécurité" des nouveaux embauchés et les sensibiliser aux risques présents à leur(s) poste(s) de travail et dans l'entreprise.  <i>Responsable : J.COPPERE</i></p>



15.11.2024

# 1. OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>exposés aux risques d'accidents. Il faut donc leur être particulièrement attentif.</p> <p>l'outil INRS <a href="#">Tutoprev</a> disponible pour plusieurs secteurs d'activité, permet de sensibiliser les futurs salariés et les jeunes embauchés à la santé et à la sécurité au travail.</p> <p><b>Existe-t-il une procédure connue pour gérer les situations d'urgence ?</b>  <i>Priorité: élevé</i>  En cas d'accident, malaise, départ de feu, il est important que les salariés sachent comment réagir pour limiter les dommages.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i>  <i>Définir une procédure de gestion des urgences et la faire connaître,</i>  <i>Disposer dans l'établissement d'une trousse de premiers secours.</i>  <i>Former des salariés sauveteurs</i></p>	Oui	<p>Réaliser et communiquer un livret d'accueil.</p> <p>Mettre en place le tutorat pour bien intégrer les nouveaux embauchés.</p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
	<p><i>secouristes du travail au sein de l'entreprise.</i></p> <p><b>Les formations à la sécurité nécessaires à l'activité sont-elles assurées pour les salariés ?</b> Priorité: élevé</p> <p>En complément de l'obligation de formation générale à la sécurité, la réglementation impose des formations spécifiques associées à l'exposition à certains risques ou situations de travail (agents CMR ou biologiques, électricité, appareils de levage, etc.).</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la</p>	Oui	



15.11.2024

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>brochure INRS "<a href="#">ED 6298 - La formation à la sécurité - Obligations réglementaires et recommandations</a>".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Identifier les situations de travail nécessitant une formation spécifique (agents CMR ou biologiques, électricité, appareils de levage, etc.).</i></p> <p><i>Assurer la formation à la sécurité des salariés concernés par ces risques.</i></p>		
Addictions	<p><b>Les risques liés à la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes font-ils l'objet d'une démarche de prévention ?</b></p> <p><i>Priorité: bas</i></p> <p>Les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des salariés et être à l'origine d'accidents du travail. L'état d'ébriété d'un salarié</p>	Non	<p>Informer les salariés de la conduite à tenir face à un collègue présentant un trouble du comportement : arrêt de l'activité dangereuse, appel des secours.</p> <p><i>Responsable : O.FRATY</i></p>

# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité, il est important de prendre en compte ce risque dans l'évaluation. Certaines situations ou conditions de travail favorisent les consommations de substances psychoactives : stress, horaires atypiques, travail au froid, pots avec alcool...</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "<a href="#">ED 6505 - Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir</a>".</p> <p>et vous adressez à votre service de</p>		



15.11.2024



# 1. OiRA OiRA générique- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>santé au travail qui est votre interlocuteur privilégié en matière de prévention des risques liés aux addictions.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <p><i>Mettre en oeuvre des mesures de prévention vis-à-vis des facteurs professionnels de pratiques addictives : stress, horaires atypiques, travail au froid, pots avec alcool, etc.</i></p> <p><i>Intégrer dans le règlement intérieur ou une note de service, les mesures d'interdiction totale ou partielle de consommation d'alcool pour les salariés exposés à des activités à risques (par exemple : conduite, travail en hauteur, manipulation de produits chimiques dangereux...)</i></p>		